



## COMMUNIQUE

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA CÔTE D'IVOIRE.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2024, les actionnaires de la **Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire** (BICICI) ont décidé de procéder à une augmentation du capital social de la somme de huit milliards trois cent trente-trois millions trois cent trente-cinq mille (8.333.335.000) Francs CFA par incorporation de réserves facultatives afin de le porter de seize milliards six cent soixante-six millions six cent soixante-dix mille (16.666.670.000) Francs CFA à vingt-cinq milliards cinq mille (25.000.005.000) Francs CFA.

Cette augmentation de capital a été réalisée par incorporation de réserves facultatives et par la majoration de la valeur nominale des actions, faisant passer le nominal de mille (1.000) Francs CFA à mille cinq cents (1.500) Francs CFA.


Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BICICI
- ✓ Particularité : augmentation de la valeur nominale

Libellés	Pré-augmentation	Post-augmentation (FCFA)
Capital Ancien	16.666.670.000 FCFA	25.000.005.000 FCFA
Valeur nominale	1.000 FCFA	1.500 FCFA
Nombre d'actions	16.666.670	16.666.670

La BICICI remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Abidjan, le 29 novembre 2024

  
**Mamady DIAKITE**  
Le Directeur Général

